



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis Public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton,

Conformément aux directives de la Santé publique, les rassemblements publics sont interdits en zone rouge.

Par conséquent, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Hélène Dumais, directrice générale adjointe, de la susdite municipalité, que les séances ordinaires du conseil se tiendront à huis clos, jusqu'à un avis contraire de la Santé publique. Ces séances se tiendront le premier lundi de chaque mois (sauf exception) et débuteront à 20 heures. Elles auront lieu au bureau municipal, 66 chemin Auckland.

Dans tous les cas, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, du 4 juillet dernier, vous devez maintenant nous transmettre vos questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet : <https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/>, poste, courriel : stic@hsfqc.ca ou téléphone (819) 658-3637).

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 30 novembre 2020.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Hélène Dumais, directrice générale adjointe, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 30 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 30 novembre 2020.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe.